



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 17 Janvier 2017

*Membres du CM* : 15

*En exercice* : 15

*Présents* : 12

*Votants* : 14

*Convocation* :

11 Janvier 2017

*Affichage convocation* :

11 Janvier 2017

L'an deux mille dix sept

Le dix sept Janvier

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, AZIERE Francis, VAUCOULEUR Daniel, ROGER Laureen, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme LAMOTTE Marie-Thérèse, M. PICHENEY Patrice ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie, M. ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à M. ROGER Sylvain.

M. CORDIER Laurent a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 17 Janvier 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Arrêt du projet d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et bilan de la concertation ;
- Avis défavorable quant au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,  
Jean-Marie CASTEX

# Conseil Municipal

Mardi 17 Janvier 2017

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille dix sept

Le dix sept Janvier

à vingt heures

Convocation :

11 Janvier 2017

Affichage convocation :

11 Janvier 2017

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, AZIERE Francis, VAUCOULEUR Daniel, ROGER Laureen, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme LAMOTTE Marie-Thérèse, M. PICHENEY Patrice ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie, M. ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à M. ROGER Sylvain.

M. CORDIER Laurent a été élu secrétaire.

## **OBJET DE LA DELIBERATION :**

### **Délibération arrêtant le projet d'élaboration du P.L.U. et tirant le bilan de la concertation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols par élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré et à quelle étape de la procédure le projet se situe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration.

Il présente ensuite le projet de P.L.U. en faisant un bilan des éléments imposés dans le cadre de l'élaboration du P.L.U., en indiquant l'ensemble des emplacements réservés et en expliquant brièvement le règlement de ce document d'urbanisme.

Monsieur le Maire explique qu'il convient ce soir de se prononcer sur l'arrêt du projet d'élaboration du P.L.U. et de faire le bilan des remarques inscrites dans le registre de concertation.

Il explique qu'ensuite plusieurs services vont donner leur avis sur ce P.L.U., à savoir notamment :

- Madame la Préfète ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;
- Monsieur le Président du Conseil Régional Grand Est ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aube ;
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- ....

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- TIRE le bilan de la concertation tel qu'il est présenté par le Maire ;
- ARRETE le projet de révision du P.O.S. par élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme de Rouilly-saint-Loup tel qu'il est annexé à la délibération ;
- PRECISE que le projet de révision du P.O.S. par élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sera soumis pour avis à divers services compétents ;
- TRANSMET la présente délibération aux communes limitrophes de Rouilly-Saint-Loup et aux EPCI ;
- TIENT le projet de révision du P.O.S. par élaboration d'un PLU à la disposition du public conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme ;
- DIT que la délibération afférente à cette décision fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme.

### **Avis sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'agglomération « Troyes Champagne Métropole »**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la part des services du Grand Troyes en Août 2016.

Il expose que l'article 136 de la Loi ALUR (loi du 24/03/2014) prévoit le transfert automatique de la compétence « P.L.U., documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté d'agglomération « Troyes Champagne Métropole » à compter du 27 mars 2017.

Il annonce que ce transfert automatique sera impossible dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à ce transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

### **Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.**

- S'OPPOSE au transfert de la compétence P.L.U., document d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, à la Communauté d'agglomération « Troyes Champagne Métropole ».

### **Questions diverses :**

#### **Installation du Conseil Communautaire TCM (Troyes Champagne Métropole) :**

Monsieur le Maire explique que la première réunion du nouveau Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole a eu lieu le Lundi 9 Janvier dernier, avec les 136 délégués. Il explique brièvement le déroulement de cette réunion et apporte quelques éléments quant au contenu de cette séance. La prochaine réunion aura lieu le 19 Janvier 2017.

#### **Zonage d'assainissement :**

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion a eu lieu dernièrement avec Monsieur BEYER, personne en charge du zonage d'assainissement de la Commune au sein du SDDEA et Monsieur PETIT, Ingénieur pour SOGETI Ingénierie, bureau d'études retenu. Cette réunion avait pour but de lancer l'exécution de ce zonage et d'organiser au mieux le début de cette étude. Les élus transmettront prochainement à Monsieur PETIT, la liste des propriétés non raccordées et non raccordables présentes sur la Commune. Monsieur le Maire précise que l'enquête publique nécessaire au terme de ce zonage d'assainissement devrait être réalisée en même temps que l'enquête publique portant sur le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

### Commission d'urbanisme :

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion de la commission d'urbanisme aura lieu le samedi 21 Janvier à 11H, afin de réfléchir à la réalisation de la future voie cycliste et piétonne. Les membres de la commission recevront une convocation par mail.

### Mesures pour la couverture en téléphonie mobile :

Monsieur le Maire explique que suite aux démarches réalisées par Monsieur ADNOT, Président du Conseil Départemental de l'Aube, 103 communes de l'Aube feront l'objet de mesures afin de détecter le degré de réception en téléphonie mobile. Monsieur le Maire a rencontré la semaine dernière, un agent chargé de cette mission pour la Commune de Rouilly-Saint-Loup. Il s'avère que les mesures effectuées ne sont pas du tout représentatives de l'état actuel de la réception en téléphonie mobile de la Commune puisque, un certain nombre d'endroits n'a pas été visité. Il y a eu 7 mesures réalisées sur 7 lieux se trouvant obligatoirement à moins de 500 mètres du centre-bourg. La conclusion faite par l'agent est que, hormis les appareils fonctionnant avec l'opérateur Bouygues Telecom, tous les autres reçoivent et émettent correctement. Monsieur le Maire a signifié ses remarques par écrit dans le procès verbal.

### Vœux du Maire :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur participation à la cérémonie des vœux du 5 janvier dernier.

### Manifestations diverses :

Monsieur le Maire informe que le vide-greniers aura lieu le Dimanche 9 Avril 2017. Il annonce qu'en ce début d'année, aucune sortie n'est prévue pour le moment.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55.*